



CONDUITE D'ENGINS DE CHANTIER (R 372)

16 heures

LA SECURITE ROUTIERE

Acquérir les connaissances de base du code de la route

1. Identifier et connaître la signification :
 - des panneaux de signalisation routière,
 - de tous les signaux relatifs aux intersections et aux régimes de priorité (panneaux et feux),
 - des lignes de signalisation au sol des voies de circulation.
2. Connaître les règles fondamentales liées aux manœuvres particulières
3. Connaître la réglementation et les obligations pour la circulation d'engins de travaux publics sur la voie publique

LA SECURITE SUR CHANTIERS

Connaître les devoirs et responsabilités des conducteurs d'engins

- les prescriptions des textes réglementaires applicables, pour les secteurs considérés, aux engins de chantier : circulation, examens, vérifications, travaux au voisinage de lignes électriques,
- les risques spécifiques dus aux travaux en tranchée,
- le port de protections auditives,
- la recommandation « *l'utilisation et l'entretien des engins de chantier de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie* »,
- les informations spécifiques à un chantier,
- les responsabilités et pénalités encourues

L'ENTRETIEN

Assurer l'entretien de l'engin

1. Connaître les différents organes
 - description et terminologie,
 - caractéristiques technologiques,
 - chaîne cinématique et principe de fonctionnement d'un système hydraulique,
 - transmission et circuit de freinage,
 - différents équipements de travail et leurs fonctions.

Centre Technique et de Formation des Professionnels de l'Artisanat



2. Mettre en route un matériel

- prévoir l'équipement de protection individuelle du conducteur,
- assurer le contrôle visuel des différents éléments de l'engin (boulonnerie, amorces de rupture, châssis, pneus, fuites),
- vérifier :
 - les niveaux et appoints journaliers,
 - l'accès en montée et en descente de l'engin,
 - la propreté de l'espace cabine,
 - la visibilité depuis le poste de conduite,
 - la mise en œuvre des sécurités,
 - la mise « sous tension » : interprétation du tableau de bord,
 - la mise en route moteur et contrôles,
 - le temps de chauffe (moteur, transmission et équipements),
 - le contrôle des circuits sous-pression.

3. Arrêter un matériel

- Assurer :
 - le stationnement de l'engin,
 - le positionnement des équipements y compris leur calage lors d'interventions,
 - la mise en œuvre des sécurités (leviers au point mort),
 - la procédure d'arrêt moteur.

MAITRISER LES RISQUES INHERENTS A LA FONCTION

1. Connaître :

- Les risques mécaniques engendrés par les parties mobiles dans la chaîne cinématique et les différents circuits : lubrification, refroidissement, alimentation en air, circuit carburant,
- les risques électriques, les différents branchements électriques, les batteries, l'assistance au démarrage,
- les risques chimiques liés aux produits (graisses, solvants, nettoyeurs, peintures, carburants...),
- les risques physiques liés aux circuits hydrauliques, au gonflage des pneus,
- le risque incendie-explosion, production d'hydrogène lors de la charge des batteries, extincteur spécifique,
- les risques spécifiques lors d'opération d'élévation de personnes.

2. Exécuter des manutentions d'éléments – Vérifier la conformité du travail en cours de réalisation,



3. Charger, décharger, arrimer du matériel à pneus et à chenilles sur porte-engins,
4. Connaître la réglementation routière afférente

UTILISATION SUR CHANTIER

Conduire en toute sécurité

1. **Connaître les règles générales de sécurité** (communes à toutes les catégories d'engins) :
 - concernant tant le conducteur lui-même que des tiers, en phase de :
 - travail sur chantier,
 - de déplacement sur chantier ou sur route,
 - de chargement sur porte-engins.
2. **Connaître les règles particulières de sécurité liées à chaque catégorie d'engins** :
 - être capable de répondre à toutes les questions essentielles concernant l'utilisation en sécurité de la catégorie d'engins concernée par son autorisation de conduite,
 - être capable de les mettre en pratique.

TESTS